

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 29 juin 2017

TRAVERSEE DU
LAC : PRISE DE
POSITION DU POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt heures,
le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2017-57

Convocation du : 22 juin 2017

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 25
Pouvoirs : 2

Secrétaire de séance : Antoine VIELLIARD

Membres présents : 25

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Michel BOUCHER – M. Gabriel
DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Hubert BERTRAND –
M. Christophe BOUVIER – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Patrice DUNAND – Mme Judith HEBERT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean DENAIS –
M. Pierre FILLON - M. Claude BARBIER – M. Pierre-Jean
CRASTES – M. Antoine VIELLIARD – M. Marc
MENEGETTI – M. Jean-François CICLET

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Christian
DUPESSEY – M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de
M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-François OBEZ,
suppléant de Mme Muriel BENIER – Mme Isabelle
HENNIQUAU, suppléante de M. Etienne BLANC –
M. François DEVILLE, suppléant de M. Dominique
BONAZZI – M. Jean-Luc BOCQUET, suppléant de
M. Michel MERMIN – Mme Marie-Antoinette
MOUREAUX, suppléante de M. Régis PETIT

• Délégués représentés :

M. Guillaume MATHELIER donne pouvoir à M. Gabriel
DOUBLET – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON



• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL –
M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER –
M. Jean-Luc SOULAT – Mme Muriel BENIER –
M. Etienne BLANC – Mme Astrid BAUD-ROCHE –
M. Dominique BONAZZI – M. Claude MANILLIER –
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Jean NEURY –
M. Christian PERRIOT – M. Joseph DEAGE – M. Michel
MERMIN – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Serge SAVOINI
– M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Marin
GAILLARD – M. Sébastien MAURE – M. Christophe
MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT –
M. Louis FAVRE

**TRAVERSEE DU LAC : PRISE DE POSITION
DU POLE METROPOLITAIN**

Dans le cadre du GLCT Grand Genève, il a été décidé d'engager en septembre 2016 une étude « Traversée du Lac et réseaux autoroutiers structurant le Grand Genève » dont les objectifs sont les suivants :

- mettre en perspective les différents projets routiers au regard du Projet de Territoire 2016 – 2030 du Grand Genève ;
- analyser les effets (impacts et opportunités) des projets sur la mobilité, l'urbanisation et l'environnement, à différents horizons temporels (2022 et 2030 avec ou sans réalisation de la Traversée du lac) ;
- déterminer les mesures d'optimisation et/ou d'accompagnement nécessaires.

A ce stade, l'étude a déjà livré des informations sur les deux premières étapes, à savoir les flux constatés à l'échelle du Grand Genève, des projets structurants routiers et autoroutiers et leurs effets pressentis à l'horizon 2022 et 2030.

Le constat est clair :

- dès 2022, il y a nécessité d'amplifier l'articulation des projets pour résoudre les problèmes de mobilité (Barreau Genève sud, possible mise en péage A40, 2x2 voies du Chablais, l'échangeur de Versoix du côté du Pays de Gex), de mettre en place des mesures d'accompagnement de part et d'autre de la frontière (en matière de mobilité multimodale, d'aménagement du territoire et de préservation de l'environnement) et de travailler à l'échelle transfrontalière sur les coûts induits par les infrastructures ;
- à l'horizon 2030, avec la Traversée du lac, les flux vont augmenter en bordure du canton de Genève et provoquer une hypersaturation des réseaux routiers et autoroutiers. Les risques sont très élevés notamment pour la partie française.

Parallèlement, suite à la votation de juin 2016 en faveur de la Traversée du Lac, le canton de Genève a souhaité mettre sur pied un comité stratégique dédié spécifiquement à la Traversée du Lac, avec pour mission de :

- réaliser le suivi stratégique du projet de bouclage autoroutier ;
- ainsi que des mesures de requalification au cœur d'agglomération ;
- et des mesures d'accompagnement à l'échelle du territoire transfrontalier.

Il a pour rôle d'assurer, pour ces objets, la coordination de l'action des différentes maîtrises d'ouvrage, qui valideront, chacune dans leur domaine de compétence, les grandes orientations, les budgets et les délais.

Le Comité stratégique est composé du Comité de pilotage du projet de bouclage autoroutier, à savoir, Monsieur le Président du Conseil d'Etat François Longchamp et Messieurs les Conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Luc Barthassat, ainsi que des représentants :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

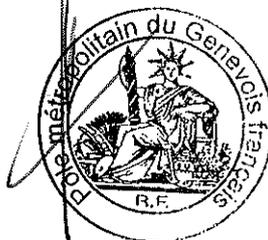
- **PROPOSE** que le Pôle métropolitain saisisse le Département de la Haute-Savoie et l'Etat français pour qu'une concertation franco-française ait lieu concernant l'étude des variantes de raccordement à la 2x2 voies du Chablais (« Annemasse Nord » ou « Chablais »). Une préanalyse technique présentant les avantages et inconvénients des différentes options devra être réalisée et permettra de formuler des propositions dans la perspective des études d'impacts transfrontaliers (environnement/mobilité/aménagement du territoire) à réaliser. Cette coordination devra également permettre d'aborder les différents projets routiers et autoroutiers nécessitant une position conjointe ;
- **PROPOSE** que le Pôle métropolitain saisisse le Département de l'Ain et l'Etat français pour analyser l'impact de l'échangeur de Versoix sur le Pays de Gex ;
- **EXIGE** auprès du Canton de Genève, l'étude de variantes de raccordement de la Traversée du Lac dans les études de faisabilité et d'avant-projet qu'il porte afin de permettre une approche Grand Genève localement et dans la démarche auprès de la Confédération Suisse ;
- **EXIGE** auprès du Canton de Genève la mise en place d'un travail transfrontalier sur les projets liés à l'échangeur de Versoix (Pays de Gex) et la liaison sud du canton de Genève (CC du Genevois).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 11 JUIL. 2017

Publié ou notifié le 11 JUIL. 2017

Le Président,
Jean DENAIS



- de la Ville de Genève ;
- des communes genevoises de la rive gauche ;
- des communes genevoises de la rive droite ;
- du canton de Vaud ;
- de la Région de Nyon ;
- d'Annemasse Agglo ;
- du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- du Conseil départemental de Haute-Savoie (CD 74) ;
- du Conseil départemental de l'Ain (CD 01) ;
- de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) ;
- de la République française ;
- de l'Office fédéral des routes (OFROU).

Cette première rencontre a donné lieu à une restitution de l'étude pilotée par l'équipe du Grand Genève portant sur les développements du réseau routier et autoroutier de l'agglomération franco-valdo-genevoise, avec notamment la question de l'opportunité de la liaison entre le projet de bouclage autoroutier et du désenclavement du Chablais, sur laquelle une position préliminaire des membres du Comité stratégique a été discutée.

Lors de cette rencontre, les partenaires français ont rappelé avec vigueur la nécessité d'intégrer dans les études à transmettre à la Confédération le raccordement désenclavement du Chablais. Deux variantes de raccordement ont été évoquées et devront être discutées :

- Variante Annemasse-Nord (Puplinges-Chasseurs)
- Ou variante Chablais (Rouelbeau-Machilly)

Le sous-directeur de l'OFROU présent au comité stratégique, a rappelé que l'étude d'avant-projet transmise par le Canton de Genève en 2011 risquait d'être insuffisante pour obtenir l'aval du Parlement fédéral. Il a notamment pointé les informations manquantes au niveau environnemental et au niveau de la gestion des jonctions, sans toutefois être plus précis. Il a également souligné qu'une prise de position commune (donc franco-suisse) aurait forcément plus de poids pour emporter une décision favorable du Parlement. Enfin, il a précisé que l'avis de Berne est nécessaire pour obtenir la dérogation sur une mise en péage liée à la Traversée.

M. Barthassat a rappelé les résultats de la votation de juin 2016, qui ont confirmé la légitimité du projet de Traversée du Lac. Il marque également son ouverture au raccordement vers la 2x2 voies du Chablais, à la condition que cela ne remette pas en question le tracé cantonal initial (raccordement à Vallard).

Aussi, deux positions semblent se dessiner :

- celle de Genève, qui considère qu'il faut travailler en deux étapes : préciser le tracé actuel sans compromettre le calendrier (priorité au contournement autoroutier de Genève), puis insérer dans le projet initial la seconde étape relative à la branche de raccordement vers la 2x2 voies du Chablais ;
- la position française qui considère que le projet de la Traversée du Lac englobe à la fois le tracé initial et le raccordement vers la 2x2 voies, et qu'il ne faut pas scinder les étapes (priorité à une approche Grand Genève de contournement routier et de mesures de régulation). Le dossier transmis à Berne doit ainsi comporter l'ensemble.

L'étude amont du Grand Genève sur « la Traversée du Lac et le réseau routier structurant du Grand Genève » doit livrer ses conclusions en septembre 2017. Des démarches complémentaires devront donc être menées (étude de faisabilité des variantes de raccordements de la Traversée du lac au réseau routier et autoroutier français ; études d'impact pour l'échangeur de Versoix côté Pays de Gex et pour les liaisons sud du Canton de Genève, côté Communauté de communes du Genevois et Annemasse Agglomération). Par ailleurs, la question de la Traversée du Lac par tunnel ou pont fait l'objet d'une approche spécifique par le canton de Genève à travers, notamment, la mise en place du conseil consultatif (des instances genevoises œuvrant pour la mobilité).

Enfin, les élus du Pôle métropolitain ont rappelé l'importance d'une démarche couvrant les deux rives du Lac et intégrant l'ensemble du Genevois français. Le travail de coordination et de planification opéré par tranches de réalisation (horizon 2022 ; horizon 2030 sans Traversée du Lac ; horizon 2030 avec Traversée du Lac) est également salué.